

 école supérieure en éducation de l'enfance	Do 115 – Colloque pédagogique (CP)
Conseil de fondation	24.11.25

## 1 Missions

Le Colloque pédagogique (CP) a pour mission de co-construire, analyser et évaluer l'ensemble des éléments constitutifs du dispositif pédagogique de l'**esede**. Il constitue un espace d'échange, de réflexion et de coordination sur les pratiques et choix pédagogiques, en lien avec les responsables de formation, l'administration et la direction.

## 2 Compétences

Cette mission se décline dans les axes suivants :

Axe	Type de prérogatives	Rôles et compétences
1. Informer et partager	Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion d'informations relatives à l'admission, aux plans d'études, à la promotion, à la qualification et au suivi des études.</li> <li>Partage d'informations sur des thématiques pédagogiques transversales (ex. outils numériques, modèles pédagogiques).</li> </ul>
	Consultation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espace de discussion sur les propositions de la Direction, de groupes de travail (GT) et de commissions.</li> <li>Échanges sur des enjeux pédagogiques émergents ou récurrents.</li> <li>Recueil des points de vue, expériences et besoins des participant.e.s.</li> </ul>
	Coordination	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination des actions entre les GT, les commissions et l'équipe pédagogique.</li> <li>Suivi et articulation des décisions pédagogiques avec les réalités administratives.</li> </ul>
2. Prendre position	Régulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation collective des dispositifs pédagogiques.</li> <li>Prise de position sur des questions pédagogiques structurantes.</li> </ul>

## 3 Positionnement

Le Colloque pédagogique est une instance de coordination rattachée à la Direction.

## 4 Composition

Le Colloque pédagogique est composé de l'ensemble des responsables de formation (RF), du/de la responsable administration, logistique et qualité et du/de la directeur.trice.

## 5 Principes de fonctionnement

### Animation

- Le colloque est animé par un.e RF.
- En cas de conflit d'intérêt, un relais ponctuel d'animation est organisé.
- L'animateur.trice veille à la participation équitable, au respect du temps de parole et à la qualité des échanges.

### Fréquence

Le colloque se tient en principe une fois par mois, selon calendrier annuel préétabli.

#### Ordre du jour (OJ)

Chaque membre apporte ses points via l'ordre du jour sur le serveur RF.

#### Mode de décision

Les décisions sont prises collectivement à partir des échanges menés en séance, sous réserve de décisions relevant de la compétence de la Direction.

#### Procès-verbal

Un.e scribe, désigné.e à tour de rôle parmi les RF, rédige le PV.

Le PV, complété des prises de position et décisions formalisées, est mis à disposition sur le serveur RF.